

## **Le 31 août 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 31 août 2020, de 20 h 00 à 21 h 00 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Réal Lévesque, maire suppléant à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère  
Mme Manon Bélanger, conseillère  
M. Dany Chénard, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller  
M. Étienne Brodeur, conseiller

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire suppléant déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Résolution afin de transférer le montant réservé au remboursement du règlement d'emprunt
9. Correspondance
10. Autres sujets
11. Période de questions
12. Clôture et levée de la séance

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020**

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

### **4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020**

M. Réal Lévesque, maire suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

### **5. Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 106 790,64 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

133-2020

134-2020

135-2020

## 6. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que le gros dossier qui a occupé la Régie Incendie fut le feu de la Tourbière qui est maintenant terminé. Il ne reste qu'à compiler les dépenses reliées à cette intervention majeure.

Étant donné le décret qui a été accordé, 75% des dépenses seront absorbées par les ministères. Ce sera donc 25% du total des dépenses qui devront être assumées par l'ensemble des municipalités faisant partie de la Régie Incendie Kamouraska Ouest.

On s'attend à un montant d'environ 200 000 \$ pour l'ensemble des municipalités qui sera réparti selon la formule des quotes-parts, en tenant compte du RFU et de la population.

Il a été discuté de proposer aux municipalités de payer 40% de leur part cette année et 60% en 2021.

Une municipalité a décidé de payer la totalité de sa quote-part de l'année en un seul versement afin d'aider la Régie à payer les factures reliées à cet incendie.

Une nouvelle secrétaire est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin et on peut dire que ça va très bien. Elle a déjà travaillé dans une municipalité ce qui est un avantage pour la Régie. Il faut dire qu'elle n'a pas eu le choix de s'adapter très vite compte tenu des circonstances entourant l'incendie de la Tourbière. Elle aime son travail.

M. Brodeur s'informe de la quote-part, à savoir combien de mois il reste à payer.

En tenant compte de la quote-part autorisée dans les comptes à payer de cette présente séance, il ne reste que quatre mois de quote-part à payer jusqu'à la fin de l'année. Ce qui représente un montant de 18 391,68 \$

M. Brodeur s'informe si la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer la totalité de la quote-part restante. Mme la Directrice confirme que oui la municipalité a les fonds pour payer la totalité de la quote-part pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE,  
136-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le solde restant à payer de la quote-part avec la Régie Incendie Kamouraska Ouest, soit un montant de 18 391,68 soit payé en entier.

Ce montant sera autorisé par la liste des comptes à payer lors de la prochaine séance publique.

## 7. Rapports d'organismes

**Mme Manon Bélanger conseillère**, informe les membres du conseil que le Comité de développement tiendra son Assemblée générale annuelle le 22 septembre prochain à 20h00 à la salle du Complexe municipal.

La cantine cessera ses activités le 6 septembre prochain.

L'activité du *Marché des produits régionaux* n'aura pas lieu cette année.

Le camp de jour est terminé. Tout s'est très bien déroulé. La monitrice était beaucoup aimée des enfants.

Le conseil d'établissement se réunira le 16 octobre prochain.

**Mme Lynda Lizotte conseillère**, informe les membres du conseil que la Bibliothèque permet maintenant aux usagers d'accéder aux rayons soit: une personne à la fois ou une famille à la fois.

Les consignes de désinfections et du port du masque s'appliquent toujours et sont respectées.  
Il y a eu une baisse de l'achalandage cet été.  
Pour l'Association sportive, il n'y a pas eu de rencontre ou d'activité cet été.

**M. Étienne Brodeur conseiller**, informe les membres du conseil que la Chapelle n'a pas tenu d'activité.  
La Maison Chapais demande une résolution d'appui qui sera traitée dans la correspondance.  
Le Symposium de peinture tient ses rencontres régulièrement en préparation du Symposium de 2021.  
Des discussions ont eu lieu afin de voir si l'activité ne reviendrait pas sur une période d'une semaine comme cela a déjà été le cas.

**M. Réal Lévesque conseiller et maire suppléant**, informe les élus que la garderie a embauché une cuisinière.  
En ce qui concerne l'achat et le financement, un certificat de localisation est demandé par le créancier.  
Le 22 septembre prochain à 19h00 se tiendra l'Assemblée générale annuelle de la garderie. Les états financiers y seront présentés.

## **8. Résolution afin de transférer le montant réservé au remboursement du règlement d'emprunt**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité perçoit des taxes par le biais d'une taxe spéciale pour le remboursement du règlement d'emprunt n°279 et n° 319;
- CONSIDÉRANT qu'une taxe spéciale de 0.06\$ du 100 \$ d'évaluation a été imposée pour le paiement du règlement d'emprunt n° 279 et n° 319 depuis l'adoption de ces règlements d'emprunt;
- CONSIDÉRANT tous les changements aux unités d'évaluation depuis l'adoption des règlements d'emprunt qui ont eu un impact sur le montant perçu en taxe spéciale pour le remboursement de la dette;
- CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'emprunt pour les règlements n° 279 et n°319 vient à échéance en novembre 2021;
- EN CONSÉQUENCE,  
137-2020
- Il est proposé par M. Étienne Brodeur
- Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le transfert d'un montant de 91 994 \$ du surplus accumulé non affecté et un montant de 43 479 \$ du solde disponible règlement d'emprunt fermé pour un total de 135 473 \$ qui sera affecté à la dette à long terme.

## **9. Correspondance**

### **9.1 Ministre des Transports**

Confirmation d'une aide financière de 9 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*.

### **9.2 MAMH- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Compensation tenant lieu de taxes**

La municipalité a reçu un montant de 4 456 \$ en compensation de taxes pour l'École.

### **9.3 Maison Chapais**

***Demande d'une résolution d'appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fond région et ruralité (FRR)***

ATTENDU QUE la Maison Chapais a un projet de restauration du toit de la Maison;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le plan stratégique de la municipalité qui est de faire connaître les métiers d'arts, les savoirs faire et le milieu culturel de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

ATTENDU QUE	le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a confirmé son partenariat au projet de <i>restauration de la Maison Chapais</i> par une participation financière de 6 000 \$;
ATTENDU QUE	l'Association patrimoniale de Saint-Denis-De La Bouteillerie est un acteur important pour la municipalité;
EN CONSÉQUENCE, 138-2020	<p>Il est proposé par Mme Manon Bélanger</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appui le dépôt du projet de demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) dans le Volet <i>Amélioration des milieux de vie</i> de la MRC de Kamouraska.</p> <p><b>9 .4 2171-0751 Québec Inc.</b>  <b><i>Demande de résolution afin de faire une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ</i></b>  <b>Demande d'autorisation de 2171-0751 Québec Inc. afin de procéder à l'enlèvement de terre noire, afin d'améliorer la production agricole sur une partie du lot 4 006 725 du Cadastre du Québec, propriété de 9016-7404 Québec Inc., sur une superficie de 20 000 mètres carrés</b></p>
ATTENDU QU'	en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par 2171-0751 Québec Inc. visant la possibilité d'extraire la terre noire sur une partie du lot 4 006 725 ;
ATTENDU QUE	due à la nature du projet, il n'existe pas d'endroit dans la zone blanche de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie où un tel projet pourrait se faire du à sa nature ;
ATTENDU QU'	en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;
ATTENDU QUE	le projet respecte le schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska, les normes de distance par rapport aux rives et littoral suivant la réglementation municipale et/ou les normes du ministère de l'Environnement ;
ATTENDU QU'	une partie de ce même lot avait eu une autorisation semblable sous le numéro de décision de la CPTAQ # 413643 le 29 juin 2017 ;
ATTENDU QUE	la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie avait appuyé cette demande antérieure à ce moment ;
ATTENDU QUE	la demande respecte le règlement de zonage pour cet usage dans la zone concernée ;
ATTENDU QUE	cette autorisation n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes, mais au contraire les améliorent ;
ATTENDU QU'	il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale ;

ATTENDU QUE

cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol arable pour l'agriculture ;

EN CONSÉQUENCE,  
139-2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Chénard  
APPUYÉ PAR Mme Manon Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE :

La municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;

- Appuie le requérant dans sa demande d'autorisation afin de procéder à l'enlèvement de terre noire sur une partie du lot 4 006 725 dans la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ;
- Indique à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie le projet de 2171-0751 Québec Inc. pour l'enlèvement de terre noire afin d'améliorer la production agricole ;
- Indique à la Commission que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie stipule que ce projet est conforme à la réglementation municipale et du RCI # 141 de la MRC de Kamouraska sur la protection des rives et du littoral ;
- Recommande à la commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la présente demande.

#### **9.5 SADC – Société d'aide au développement de la collectivité** *Renouvellement du Membership*

CONSIDÉRANT

l'offre de renouvellement proposé dans la correspondance reçue de l'organisme;

CONSIDÉRANT

que grâce entre autres au membership, l'organisme a pu, depuis plus de trente ans, accompagner un très grand nombre de clients tant par ses services techniques que par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,  
140-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion pour l'année 2020-2021 à la SADC (Société d'aide au Développement de la Collectivité du Kamouraska) et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la cotisation au montant de 34,49 \$ taxes incluses ;

le représentant de la municipalité auprès de la SADC pour l'année 2020-2021 sera confirmé lors de la prochaine séance.

#### **10. Autres sujets**

**Mme Anne Desjardins, Directrice générale** informe le conseil que :

**Numéro civique 9-1-1** sont arrivés, ne reste qu'à les installer. Une demande de soumission a été faite auprès de deux soumissionnaires dont une à Ferme Pierre Garon et une à M. Patrick Bérubé, ce dernier n'ayant pas répondu à la demande de soumission.

CONSIDÉRANT

qu'une demande de soumission a été faite auprès de Ferme Pierre Garon et M. Patrick Bérubé ;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Bérubé a mentionné en premier lieu qu'il avait déjà posé les poteaux pour une autre municipalité sans avoir à poser les panneaux ;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Bérubé n'a pas répondu à notre demande de soumission ;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon a confirmé un prix pour la pose des poteaux et la pose des panneaux a pour un montant de 25 \$ + taxes ;

CONSIDÉRANT que la pose de ces panneaux dans les secteurs ruraux est primordiale afin d'assurer la sécurité des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,  
141-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat pour la pose des poteaux et des panneaux (numéros civiques) soit donné à Ferme Pierre Garon pour un montant de 25 \$ plus taxes par poteau (incluant la pose des panneaux) ;

Que la municipalité demande que la pose soit terminée cette année pour toutes les adresses ciblées, et ce avant l'arrivée de la période de gel.

Une demande sera faite auprès du Directeur d'incendie afin d'avoir des précisions quant à l'emplacement de ces poteaux.

**Mme Manon Bélanger, conseillère** informe les membres du conseil que de nouvelles consignes ont été mises en place à l'École primaire. Les enfants doivent maintenant apporter leur gourde d'eau, car l'accès aux fontaines d'eaux a été retiré. Elle demande aux élus de réfléchir à une solution d'ici une semaine.

Les élus lui suggèrent d'en discuter lors du prochain conseil d'établissement.

#### **11. Période de questions**

M. Louis-J. Desjardins mentionne en ce qui concerne l'eau à l'École qu'un enfant peut échapper sa gourde d'eau et n'aura pas d'eau pour passer le reste de la journée. Qu'il y aurait peut-être lieu qu'il y ait des caisses d'eau à l'École.

En ce qui concerne les pancartes 9-1-1, demande où seront installées celles-ci. M. Dany Chénard lui donne quelques informations.

M. Desjardins suggère qu'afin d'éviter des mécontentements, qu'une entente soit prise avec les propriétaires.

M. Hervé Bérubé informe les membres du conseil qu'il est à réunir tous les comités de Saint-Denis (Maison Chapais, Église, Fermières, Chapelle, etc.) afin de promouvoir et publiciser à plus grande échelle les attraits touristiques pour l'an prochain.

#### **12. Clôture et levée de la séance**

142-2020

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 00.

Signature du procès-verbal

---

M. Réal Lévesque,  
Maire suppléant

---

Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

### LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS (km- dépôts, piles, ampoules,gants)	115,40 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	154,60 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	27 114,27 \$
COOP AVANTIS	65,47 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	577,60 \$
EAU LIMPIDE	69,90 \$
FERME PIERRE GARON	6 898,50 \$
FILEURISTE LE BEL ARÔME INC.	43,69 \$
FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ	20,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	50,00 \$
GAÉTAN ST-PIERRE	88,83 \$
KALITEC SIGNALISATION	10 184,14 \$
LES ENTREPRISES GUY ET PASCAL DUBREUIL INC	790,46 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	19,49 \$
LOCATION J.C. HUDON	91,98 \$
MANON BÉLANGER (budget pour matériel camp de jour )	139,36 \$
MICHEL MONTMINY INC	1 476,93 \$
MRC DE KAMOURASKA	34 016,04 \$
PATRICK DIONNE (remb. Transport scolaire)	16,36 \$
PAULINE BEAULIEU MILLIARD	684,50 \$
PUROLATOR	34,84 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 597,92 \$
ROGER DUBÉ	718,59 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	2 082,08 \$
TERMINIX CANADA	103,48 \$
	SOUS-TOTAL 90 154,43 \$

### PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUILLET 2020

SALAIRES (JUILLET 2020)	8 629,24 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET 2020)	3 528,27 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	1 776,18 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 380,81 \$
FRAIS BANCAIRE	175,64 \$
	SOUS-TOTAL 16 636,21 \$
	GRAND-TOTAL <u>106 790,64 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2020 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 31 août 2020

Annexe

Résolution

135-2020

Par: Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière